

Séance du 31 mai 2010

Le trente et un mai deux mille dix, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 25 mai 2010

Date d'affichage : 08 juin 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Remplacement congés secrétariat de mairie et Agence Postale Communale (reçu le 03/06/2010)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement au secrétariat de mairie, ainsi qu'à l'Agence Postale Communale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- le remplacement de Mme LEBEHOT, adjoint administratif principal 2^{ème} classe lors de ses congés du 19 juillet au 13 août inclus, à raison de 4 heures hebdomadaires le vendredi de 15h à 19h ;
- le remplacement de Mme DOLLEY, adjoint administratif 2^{ème} classe lors de ses congés du 26 juillet au 14 août inclus, dans la limite de 10 heures hebdomadaires ;
- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ces remplacements (contrats et conventions avec le Centre de Gestion de la Manche, ...).

II. Redevance Ordures Ménagères (reçu le 03/06/2010)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, qu'à compter de l'année 2010, la redevance « Ordures Ménagères » sera perçue en deux temps : un acompte en juin et le solde en fin d'année.

Ces montants seront calculés au prorata temporis (résidences principales et secondaires).

III. Lotissement Le Bois Hébert : prix du lot n°3 (reçu le 03/06/2010)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de revoir le prix de vente du lot n°3 du lotissement communal Le Bois Hébert.

En effet, cette parcelle étant excentrée par rapport aux autres, elle oblige à une voirie très importante à la charge de l'acquéreur. De plus, le prix du raccordement aux différents réseaux (assainissement, électricité, eau potable, téléphone, ...) se trouve lui aussi augmenté et toujours à la charge du futur acheteur. Sa superficie est également plus grande et entraîne un nouveau surcoût par rapport aux autres lots.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ramener le prix de vente du lot n°3 au même prix que celui du lot n°5, à savoir 31 353 €.

IV. Voirie 2010 : chemins de La Dinerie et de La Merrerie (reçu le 03/06/2010)

Après consultation, 2 propositions sur 4 sont parvenues en mairie pour la réfection du bicouche des chemins de La Dinerie et de La Merrerie : l'entreprise SEHIER pour un montant total de 10 048.91 € TTC et l'entreprise VANTOMME pour un montant total de 6 796.28 € TTC.

L'estimation était de 7 600 €.

Après délibération, le CM retient l'entreprise VANTOMME de Feugères pour un montant de 6 796.28 € TTC, pour réaliser les travaux de voirie ci-dessus mentionnés.

V. Travaux de marquage au sol (reçu le 03/06/2010)

Après consultation, 2 propositions sont parvenues en mairie pour des travaux de réfection de la peinture au sol : l'entreprise PLM Signalisation de Monfréville et l'entreprise MSR de Marigny.

Après délibération, le CM retient l'entreprise PLM Signalisation pour un montant de 6.10 € le m² pour les « passages piétons » et 1.20 € le ml de bandes jaune (0.10).

VI. Etude de sol logements locatifs (reçu le 03/06/2010)

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'étude géotechnique préalable à la réalisation de logements locatifs pour personnes âgées.

Trois entreprises ont remis une offre :

- EG SOL : 4 423.81 € TTC
- FONDASOL : 4 024.54 € TTC
- FONDOUEST : 3 890.47 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide donc de confier l'étude de sol ci-dessus mentionnée, à l'entreprise FONDOUEST pour un montant TTC de 3 890.47 €.

VII. Prix de vente du Presbytère

Mme Le Maire rappelle la réunion du 11 mai dernier lors de laquelle les conseillers municipaux ont rencontré M. de Kerdréan, responsable de Century 21 Fougères. Celui-ci a transmis la proposition d'achat à hauteur de 180 000 € d'acheteurs potentiels. Leur proposition correspond au prix du marché, au vu des travaux de rénovation à entreprendre sur le bâtiment. Il ne semble pas raisonnable de conserver le presbytère tout à la fois en raison du coût de fonctionnement que cela engendrerait et du fait que la commune n'est pas en mesure aujourd'hui de réhabiliter ce logement suite à son classement (qui implique la rénovation par des entreprises agréées uniquement)

(reçu le 03/06/2010)

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que, vu les cours du marché, il serait à nouveau nécessaire de revoir le prix de vente du Presbytère.

En effet, malgré les nombreuses visites, les offres faites sont très nettement en dessous du montant retenu lors de la séance du 28/09/2009 (300 000 € net vendeur).

Après délibération, (par 10 voix pour et 5 voix contre), le Conseil Municipal :

- accepte d'abaisser le prix de vente à 250 000 € net vendeur pour l'ensemble bâtiments et terrains comme indiqué dans la délibération du 23/02/2009 (parcelles cadastrées section C n°563, n°564, n°700, n°702, n°703, n°705 et n°887) ;
- charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tout document relatif à cette cession.

VIII. Communauté de Communes : extension des compétences (reçu le 03/06/2010)

Mme Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes de Marigny, lors de son assemblée générale du 27 mai, a décidé d'étendre ses compétences au diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public conformément à l'article R111-19-9 du code de la construction et de l'habitat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire donne son accord à l'extension des compétences de la Communauté de Communes de Marigny concernant la réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public conformément à l'article R111-19-9 du code de la construction et de l'habitat (statuts : paragraphe C 50).

IX. Affaires diverses

- **Communauté de Communes** : Mme le Maire informe le CM des dossiers étudiés lors de la dernière assemblée générale de la communauté de communes, notamment un point sur aggro 21, le Festival du bois, le SPANC, le Conseil de jeunes, la Patinoire, la voirie communautaire en 2010 et les contacts sur un rapprochement éventuel entre les Communauté de Communes de Marigny et Canisy.

- **Commission Sports et Loisirs** : Le dimanche 13 juin, l'association Mini Bac présentera des bateaux modèles réduits qui évolueront sur l'étang. En parallèle, Nathalie Marie proposera une animation musicale dans le cadre du Café de Pays. La commission « Sports et loisirs » propose de prendre en charge le coût de la location des tentes pour un montant de 56 €. Le CM donne son accord.

- **Travaux** : M. BOURGE, fait le point sur les travaux en cours ou à venir, entretien du chemin de randonnée, jeux de l'étang, toilettes à l'étang, ponton.

Il fait part au CM du non respect de la convention signée entre la commune et l'entreprise DUBOSCQ (paysagiste chargé de l'entretien des espaces verts) en particulier sur l'utilisation de produits phytosanitaires. Mme le Maire informe le CM qu'elle va lui adresser une lettre recommandée.

Il propose de confier à L'IPE (association de réinsertion) le nettoyage des abords de la Terrette route de Dangy pour la somme de 310 € ; le démontage des vieux bâtiments (poulailler) au presbytère ainsi que le transport vers l'atelier municipal de tous les matériaux entreposés pour la somme de 320 € ; l'entretien du terrain vague et des abords de la rivière à côté de la station d'épuration pour la somme de 200 €. Le CM émet un avis favorable.

Concernant la réfection des 2 chambres à l'étage de l'appartement de Mme GOULOIS (problème d'humidité déjà vu en commission), il a reçu une estimation de 5 899,15 € TTC. Il faut s'interroger si ces travaux doivent être réalisés par entreprise ou en régie.

- **ONAC** : Mme le Maire informe le CM que nous avons reçu en Mairie des "diplômes" concernant des anciens combattants de la guerre 39/45. L'un concerne M. LERIVEREND, vétéran de Dunkerque, l'autre pourrait concerner M. LEMERLE (services à vérifier). Elle regrette que ce courrier soit arrivé après la commémoration du 8 mai. Une date sera étudiée avec le ou les intéressés pour cette remise de diplôme.

- **Défibrillateur** : Le support venant d'être livré, il sera mis en place par l'employé communal. Une liste des personnels à former sera établie et la formation sera également proposée aux Carantillais intéressés (inscriptions en mairie).

- **Question** : M. LEMERRE signale que des nids de poule sont apparus sur le chemin de La Blanchetière : ils seront traités dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,